DEPARTEMENT DE L'AIN

Commune de 01430 ST MARTIN DU FRESNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 Avril 2015 à 19 heures

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

En exercice: 15 Présents: 11 Votants: 13

Absents excusés : Mmes Christelle ECOFFARD, Mr Pierre GIROD, Mr JACQUEMET ayant donné procuration à Mme VIGNON, Madame VAUDON ayant donné procuration Mme PERRAUDEAU.

Secrétaire de séance: Mme Séverine PERREAUDEAU

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

Approuve et vote le compte administratif 2014 **de la commune** présenté par Monsieur Hervé LIGNY, adjoint, et décide de l'affectation du résultat.

L'excédent réel de fonctionnement s'élève à la somme de 1.304 670,91 €.

Compte tenu de la conformité des chiffres du Compte Administratif 2014 avec le Compte de Gestion 2014 présenté par madame le Receveur de Nantua, **approuve et vote ce compte.**

Approuve et vote le compte administratif 2014 du budget de l'Eau et de l'Assainissement, présenté par Monsieur Hervé LIGNY, adjoint, et décide de l'affectation du résultat.

L'excédent de fonctionnement s'élève à la somme de 62.384,82 € L'excédent d'investissement s'élève à la somme de 8.014,31 €

Compte tenu de la conformité des chiffres du Compte Administratif 2014 avec le Compte de Gestion 2014 présenté par madame le Receveur de Nantua, **approuve et vote** ce compte.

Il est à noter qu'au moment du vote des comptes administratifs, Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote.

*Vote le budget Primitif 2015 de la commune.

Sont budgétés en investissement cette année :

- Les travaux d'aménagement de l'entrée Nord du village
- La réfection d'une partie des façades de l'Eglise
- **♣** Cases supplémentaires pour le columbarium au cimetière
- ♣ Achat de matériel pour le personnel technique
- ♣ Aménagement du rond point sud
- **♣** Travaux sur les chemins de la Plaine
- *Vote le taux des trois taxes directes locales pour l'année 2015 comme suit :

Taxe d'habitation: 6,02 %
Foncier bâti: 9,08 %
Foncier non bâti: 38.63 %

Il est précisé que ces taux restent inchangés par rapport à l'année 2014.

*Adhère au Fonds Solidarité Logement, la contribution s'élève à la somme de 0,30 € par habitant, soit un montant de 343 € pour notre commune en 2015.

*Vote le Budget Primitif 2015 pour l'Eau et l'Assainissement.

Décide d'adhérer au groupement de commande auprès du Syndicat Intercommunal de E communication de l'Ain dans le cadre de l'achat d'électricité concernant le tarif jaune des bâtiments communaux.

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec ORANGE, pour l'enfouissement des réseaux de communication Rue de Château Bruneau. La part communale s'élèvera à la somme de 690,17 € HT.

Suite à une consultation retient la Sarl CAMBET à Charbonnières-les Bains dans le Rhône pour l'impression et la mise en page du P'tit Journal de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec cette société.

Pour une base de 16 pages, le coût est fixé à 1.675 ,00 € HT, et à 2.250,00 € HT pour une base de 20 pages, la base d'impression étant basée sur la fourniture de 500 exemplaires.

Séance levée à 22 heures 30.

Le Maire,

Dominique TURC